



SEPTIÈME ANNÉE.

On s'ABONNE  
à l'imprimerie.  
Tarif: 12 Francs par an.  
Paiement par trimestre  
et d'avance.

# MESSAGER DE TAHITI.

SUNDAY 20 MARCH 1859.

NUMÉRO 42.

AFFAISSES: 1 Fr. équivalente  
cartes: 9 point  
(polit. tenuin.)  
AU COMPTANT.

Addresser à l'imprimerie

## PARTIE OFFICIELLE.

Papeete, le 20 Mars 1859.

Monsieur le Gouverneur, le décret du 23 Avril 1852, qui régit la Presse Coloniale, a renouvelé toutefois le décret du 2 mai 1848 et le loi du 7 Août 1850, en tant qu'ils ne seraient pas contraires aux ordonnances des 21 Août 1826, 9 Juillet 1847 et 27 Août 1828.

Ces dispositions avaient évidemment pour but de soumettre le journaliste à des règles également libérales, tout en laissant à l'administration locale des armes puissantes pour, suivre dans les circonstances extraordinaires.

J'ai remarqué, toutefois, que l'intention du législateur, n'a pas été clairement interprétée, et que des circulaires émanant des administrations précédentes ont appliquée trop rigoureusement le texte de la loi.

J'ajoute toutes ces cirulaires. Le régime de la Presse Coloniale sera réglé dorénavant par l'application pure et simple du décret du 20 Avril 1852.

Vous restez armé du pouvoir qui vous est légalement accordé; mais je veux que le caractère préventive soit absolu partout où elle existe. Vous ne prêtez au une mesure répressive qu'avec l'autorisation du Conseil privé, en cas de nécessité seulement, et sous votre responsabilité personnelle.

Je me plains à croire que la situation plus sûre et plus légale fâche à la Presse coloniale sera pour elle l'occasion de se livrer, d'une façon plus grande, et avec exécution à l'examen des intérêts locaux. Je veillerai sans renoncer à la sécurité dont elle est l'objet, en évitant ce qui servirait de nature à compromettre l'ordre public; et à réveiller d'anciennes haines causées par des différences d'origine.

Reverez, Monsieur le Gouverneur  
L'assurance de ma considération très distinguée

Le Prince  
Chargé du Ministère  
de l'Algérie et des Colonies  
NAPOLEON (Sénateur.)

Lundi matin, 13 du courant, à 6h. 1/2 capital de la vaiseuse, Châtillon Division, s'est rendu à bord de l'aviso 5 à Capo del Milao. Après avoir passé l'inspection de l'équipage il lui a fait ses adieux:

Équipage du Milan,

Je n'ai pas voulu vous laisser partir sans vous faire mes adieux.

J'aurais été heureux de vous emmener avec moi à la Nouvelle Calédonie. Le seul que je mettais à compléter votre instruction militaire vous croirez assez que je compatis sur vous, comme, Dira, aidant, vous pourriez compter sur moi, mais des circonstances impérieuses m'ont obligé à devancer de cinq mois l'époque de votre retour.

Partez, plus heureux que nous, vous allez revoir la France et vos familles; cette pensée diminuera l'amertume de nos regrets mutuels.

Adieu donc, et en nous séparant, brave équipage du Milan, répitez ensemble ce cri désinvolte si cher aux coeurs bretons.

Vive l'Empereur!

• A 7 h. le Milan a fait route pour Valparaíso, d'où, après avoir déposé les dépâches, il doit continuer pour Loreto en touchant à Montevideo.

Aucune presse française autre que celle du Gouvernement n'existe dans le pays, l'Administration locale ouvre les colonnes du Messager, journal Officiel de l'Océanie Orientale, aux personnes qui voudront y traiter des intérêts divers du pays.

Les formalités à remplir consistent à adresser le manuscrit signé au Directeur des Affaires Européennes. Aucune responsabilité d'approbation ou d'improbation n'est prise par l'Administration, en faisant paraître les Articles signés. Cependant, ce que ferait un Gérant de journal, le Directeur des Affaires Européennes pourra le faire; c'est-à-dire, refuser l'insertion d'articles qui lui paraîtraient

s'écartant d'une ligne de modération et de convenances, surtout envers les personnes.

Les articles ainsi publiés seront assujettis à un tarif qui sera arrêté en conseil de Gouvernement.

Papeete le 18 Mars 1859.

La Commissaire Impérial P. L.

E. G. de la Richerie. 1/3

Le Commissaire Impérial p. i.

Vu l'article du règlement de Douane prescrivant l'établissement, ministère d'une mercerie et les formes à suivre pour dresser cette mercerie.

DÉCRETE:

Art. 1er. Les membres du tribunal de Commerce se réunissent sous la Présidence du Directeur des Affaires Européennes, à l'effet d'étudier les bases de la mercerie.

Art. 2. Sur les indications précédentes le conseil de Gouvernement arrêtera définitivement la mercerie qui sera publiée au Messager.

Art. 3. Les renouvelons sous la Présidence du Directeur des Affaires Européennes devront avoir le droit de manière que le travail puisse être prescrit au Conseil de Gouvernement le 25 Mars, 25 Juin, 25 Septembre et 25 Décembre.

Papeete, 16 mars 1859.

E. G. de la Richerie.

## Avis Officiels.

### SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS.

L'Administration a besoin de Quinze mules ou mulots. Ces mulots seront, jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1/60 reçus des personnes qui les presenteront, aux conditions suivantes:

Male ou Mulot de 1<sup>er</sup> taillé de 5 à 6 ans.

Prix maximum... 750 F. 00 c.

Male ou Mulot né remplissant pas les conditions précédentes.

Prix maximum... 500 F. 00 c.

Tout animal male ou mulot n'étant pas reconnu, par la commission compétente nommée à ce effet, valeur 450 F. sera refusé.

Les animaux seront examinés au fer et à mesure de leur présentation jusqu'à ce que Quinze aient été achetés aussi qu'il est spécifié ci-dessous.

Les présentations d'animaux seront classées suivant ordre de date et les animaux examinés trois jours au plus tard après la demande faite par le vendeur. 1/3

### SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

L'administration ayant besoin de dix tonnes de campement conformes au modèle qui est dressé dans l'encre du Pré entable, devant les dépendances de l'hôtel du Gouvernement, les personnes qui voudraient se charger de cette fourniture, sont priés de faire connaître leurs conditions à l'ordonnateur provisoire, qui recrute leurs offres du vendredi 21 Mars au mercredi 24 du même mois, jusqu'à quatre heures du soir.

Le titulaire de la fourniture devra livrer les dix tonnes sus mentionnées, le cinq avril 1859, au plus tard. 1/3

Par ordre du Commissaire Impérial p. i.

Le sieur Goutt, 1<sup>er</sup> maître de timonerie, remplace le sieur Liais à la direction du Port à compter du 19 mars courant.

À la même date le sieur Liais ne conservera plus que le service de la Douane.

La place de Commissaire de police, et la place de Commissaire de la maison de détention des femmes, se trouvent vacantes, par suite du départ de Mr. et Mrs. Landmann, les personnes qui occupaient des titres pour occuper un de ces emplois, sont priées de les présenter dans le plus bref délai, à la Direction des Affaires Européennes.



Le Commissaire Imperial p. i. engage les jeunes gens curieux personnes, sujets des Etats du Protectorat, portant le français à s'adresser à lui s'ils désirent quelque chose à sa nomination.

Les personnes seront examinées par le Commissaire Imperial lui-même.

43

Les personnes qui vont à la chasse des cétacés sauvages ou des autres animaux doivent veiller leurs chiens pour qu'ils ne dévastent pas les enclos; des plaintes ont été portées par des résidants qui ont eu leurs propriétés ravagées par ces animaux.

43

La carrière de Faa a été réservée par l'ordre de M. le Commissaire Imperial p. i. M. M. les chef de service qui auront besoin de pierres de taille pourront en faire la demande, il leur sera octroyé à titre de cession remboursable; le prix sera fixé ultérieurement.

13

A compter du ce jour (8 Mars) M. Duval, garde du génie, est chargé des travaux de la ville (grande et petite voirie).

Le plan de la ville sera prochainement déposé à la Direction des affaires Européennes et pourra être consulté par toute personne qui y aura intérêt.

13

## PARTIE NON OFFICIELLE.

### Suite du voyage de Leurs Majestés Impériales

A la porte de l'église, leurs Majestés ont été reçues par le grand clergé, qui a prononcé le discours suivant:

\* Interprète des sentiments du chapitre de la cathédrale et du clergé de la ville de Vannes, j'ose prier Votre Majesté de vouloir bien agréer l'hommage de notre respect le plus profond et de notre parfait dévouement. En vous, Sire, nous vénérons le Souverain que Dieu a tenu des trésors de sa miséricorde pour rassurer et consoler son éléction, pour préserver la France du plus grand des fléaux et la remplacer au rang qu'il appartenait aux nations.

\* Madame, nous aimons à contempler en Votre Majesté une nouvelle et pieuse Esther. Comme elle, vous êtes assise sur le plus beau trône de l'univers; comme elle, vous aimez à répondre vos biens à votre peuple; comme elle, vous nous encouragez à pratiquer la vertu par votre auguste exemple. Nous nous feras donc toujours un devoir d'adresser au ciel des prières pour la prospérité du régime de notre Empereur, pour le honneur d'une épouse bien-aimée et pour le Prince Impérial, objet de tant de vœux et d'espérances. \*

L'Empereur a répondu:

\* Je vous remercie des vœux que vous faites pour notre honneur et pour celui de Notre Fils. Je ne pourrai oublier le sentiment du clergé de Vannes, car je suis encore tout dans des paroles pleines de dévouement et d'affection que m'a adressées le digne évêque qui est à votre tête. \*

Après le *Donnez à votre sujet force*, le cortège s'est dirigé vers la préfecture.

La halle était formée par les sapeurs-pompiers, les députations des communes rurales et les troupes de la garnison.

À l'arrivée à la préfecture, une députation de jeunes filles, accompagnées par les dames de la ville, a offert une corbeille de fleurs à l'Empereur et Mme de Caen, au nom de ses compagnes, a dit à Sa Majesté:

\* Madame,

\* Ce vœu print d'agriver ces fleurs, les jeunes filles de Vannes sont heureuses de mettre aux pieds de Votre Majesté l'hommage de leur dévouement. L'honneur auquel nous sommes appelées nous comble de joie, et le souvenir de cette grâce insigne ne sortira jamais de nos cœurs ou le nom de Votre Majesté sera éternellement gravé à côté de celui de la reine des anges, dont nous célébrons aujourd'hui la fête avec celle de notre Sovereign bien-aimé. Puisse cette grande protection de la France continuer à veiller sur elle en lui conservant son Empereur, son Impératrice et l'Auguste Rejeton qui doit perpétuer leur race! C'est là le premier et le plus cher de nos vœux. \*

A cinq heures a eu lieu la réception des autorités, M. de Sivry, sénateur,\* président du conseil général, s'est exprimé en ces termes :

\* Siens,

\* Le conseil général vient déposer aux pieds de Votre Majesté les hommages de son respect et de son dévouement.

Te Mono e te Amahao o te Emperors, le ahi aatu nei i te esau taatiapi e te fahi pueu taati ho no rota ite mon fono no te Hau Tamari nei, o te li te goveu favou, i te haure-tin-mai-jana nei maite maia te hiauaro ra ratou i te etabli mai torou e ia fatoora his-casa.

E hiopoa hia hoi to ratou i te e te Mono o te Auava-ha o te Emperors iha.

E hiopoa maatai ihoo te leia e haurec souci i te puha muohi ovire e te tafihio maui puatai ratou mau uru, ia oria e rava hou haureci te maua uua. Ua horo mai no te velshi mau papua, tei rave no haureci ha ratou ramua a telemei mau uru.

## Souscription

### POUR LA CRÉATION D'UNE MUSIQUE À TAHITI.

#### 2<sup>e</sup> LISTE.

Noms des souscripteurs, et sommes inscrites.

Recept. 2080 F.

M. William Mendes	20 fr.
Lanphear	25
Hambin	25
Destrches	10
Mme Laurent	20
Rehan	25
Serrier	5
Boruroque	30
Lamotte	20
Total	2540 F.

ment. Dans les contrées où les idées anarchiques et révolutionnaires ont dominé de tout temps, Votre Majesté est certaine de rencontrer plus qu'ailleurs les sentiments de gratitude et d'adoration, par la position qu'Elle a faite à la France et le rang qu'Elle a su lui rendre dans les conseils de l'Europe.

Le pays a vu avec reconnaissance les sources de sa prospérité permanente rassemblées, développées, fécondées, pres le dépôt six ans un degré d'accroissement jusqu'ici sans exemple, malgré des jours d'épreuves dont la Providence, nous l'en supplions ardemment, prévintes désormais le retour. Cette prospérité, par la volonté toute-puissante de Votre Majesté, deviendra l'état normal du pays, qui ne demande plus que la stabilité gouvernementale, gage de sécurité et de bien-être pour les nations comme pour ses individus.

Après le succès de nos armes, votre politique habile et généreuse, résistant aux séductions de la gloire, a rendu la paix au monde au moment précis où la guerre nous devenait inutile.

« La France se repose avec confiance sur Votre Majesté du soin de son honneur et de ses intérêts pour elle, comme pourtant le passé est garant de l'avenir, Dieu en veux donnant un Fils a voulu assurer plus encore la perpetuité de votre Dynastie et le bonheur de la France. »

« Grâce! Lui soient rendues de cette nouvelle preuve de sa bonté miséricordieuse! Que l'Auguste Mère du Prince Impérial, image de la bienveillance gracieuse sur le Trône, permette au conseil général de déposer à ses pieds les vœux qu'il forme, avec toute la France avide de La contempler, pour que Elle jouisse longtemps auprès de Votre Majesté d'une félicité exemplaire d'orages! »

« La Bretagne, qui saline de ses acclamations le fait, unique dans ses annales, de la visite du Souverain, semble pour ainsi dire exclue depuis près d'un demi-siècle de toute participation aux faveurs attribuées aux autres provinces; elle a le ferme espoir que la venue de l'Empereur est le point d'appui d'un nouveau système; que les voiles de fer, les canaux imparfaitement, achèveront les perfectionnements industriels, l'agriculture, les contranis maritimes et commerciaux vont prendre leur essor. Elle ne restera plus dehors des avantages gouvernementaux sous le règne juste et glorieux d'un Prince acclamé trois fois par huit millions de suffrages. »

L'Emperateur a répondu :

« Je serais heureux, en effet, si de mon passage dans le pays date une ère de très grande prospérité pour la Bretagne. »

« C'est dans le but d'étudier de plus près et sur les lieux mêmes les besoins de cette partie de la France que j'ai entrepris mon voyage. J'aime à compter sur les conseils généraux et sur leur zèle de tous les jours pour me seconder dans la réalisation des projets que je ferai préparer dans ce but si désirable. »

E Lefèvrier, en présentant le conseil d'arrondissement de Vannes, a dit à l'Emperateur :

\* Siens,

\* Je suis heureux de vous exprimer, au nom du conseil d'arrondissement de Vannes, le bonheur qu'il éprouve aujourd'hui d'être admis à l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté bien aimée l'hommage loyal et





*Messager de Tahiti*

rau i fesapu o te hu no ae i, te oheopepe, e'i te mau  
hure atua o te mauhina te lu fesapu raa. I Quimpero, te  
hure gerua rau raus oheopepe rahi, o teia ni nia iho te  
hure corona auro, tei ziro ci Are de Triombe huri ari,  
e tei phai ihu te manu Taoro, e te totana tas'ua ho i no  
deira, te haputuputu reira e faafanera e fahafanaha  
i taua no raties Nauanaua za. Pa para moira te maiate  
ra. Quinzece i teihana nasa i muri aoi.

Digitized by srujanika@gmail.com

"E ore roa'u e moe faahou i te mau taa' Breton, e  
taa'kou ia ratou alou i-te aroha-hua i-te ratou. Emepera;  
e ore roa'tu hoi e moe faahou ia ratou te aue' te aurore i  
horeo faahou lisa o te mau sau alou i teinegi mahana."

**Imari** se ua haere mai rata te pereilesi no le Tigrisuna.  
E'mua e ua faalite teinei parai i te Easipera.

• E te Empereur : 6  
Aits rea non le ha aunci Hanahuna ri te fac rona mai To-  
ne ea Hanahuna i Bretagne, e a rau asci rea lona ita sua  
ti fo anazante e te moruru e te laida'ona le fenu'ni.  
Ia nesa tara sua mai i retopu ia raiou nei. Elia ho! i e  
huru e' atu; no le mea na faabon mui nei et e' te Empereur  
te hue e te pipu i a nia i tatou fenua, e sa amui feches  
moi te hoi apai fashibala'i. Ii e ron o to latou se  
mou nu. Ja haue mai ne ei i redope ia mutou mai te  
pe stea his mai e te hee Arai valou Hanahuna o te han-  
haru pupu rai i le hala'ia se toma muri rahi, e te taute-  
papuru rai i le hala'ia. Leita te rahi rai o te relira e  
titup his e te mae Broton e here hala'i ola, o tel fas-  
hishu i to matia e te sua mai fashibala mai. No te rai se foli  
nusri rai te mae haava se le briguna so Quisipere  
et tane ca'ot i te loro e ai ai ai sua sta toca raeo mae reo,  
le i mae rae e ave miti i mae pua'eas. Hure mai sei  
redope ia rae fashibala in mae Auzela. Hure mai se  
redope ia rae fashibala in mae Auzela. Te moa telei

Axis

Une montre en or et sa chaîne ont été perdues dans la soirée du Vendredi 11 mars par M. Arusaud, secrétaire du Commissaire Impérial. Une récompense honnête sera donnée à ce qui rendra la loi au propriétaire.

L'Indigène Teibo a Tearoa a fait donation d'un terrain situé dans le District de Teahuao, sous-district de Arahero, connu sous le nom de *Hötötina*. Les réclamations contre cette donation seront reçues au bureau des Affaires Indigènes jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 1924.

58

*Dimanche 20 mars 1859*

La horoa te Empera i te hōe folia na Mū Bongendro  
toto tahito no rōto i te suna pahi, o te fesoasina i tonu toroa  
na e horoa manā i te faufusa i noua-nina i rōto i tama rava  
rau qhipua na te feso veve o te fēma. Ia ronbia e ia Empe-  
ra Gedé, i nia j te olin i Ministerio e Moribus, te sou-  
presedet na Lorien i te fisi nos i ro rau, tau Hananaha  
i raro a te ihon are de triomphate raua o te tīare o te  
mōno i te nehebet, e wa na o aitua ora i te Enriquez.

« E te Empera !  
Te tomo mai na ce i roto i te tubua i Lorient nei, e  
fargye se ionei i feia sunaro ar la papu rra i te Oceana  
Honanaha le Emperya gibbo. Te fassagere Honanaha e  
hamani malta, e te tawali Empera ho, e te pure  
apae i te Aliua mai le sua ateo, e tuo dia mai te manu moa  
misiato idia i me dia oastu. »

## BÂTIMENTS SUR RAIDE

2014年卷

Nursing

www.english-test.net

49. Id. Bébénier Américain Hooper, cap. Gifford.  
 7. Mars, trois mât barque du Protectorat Sultan, cap. Roberts.  
 15 Mars, Goélette Augustine, cap. Wichman.  
 Id. Ermeo, cap. Kangoro.  
 17; Brig du Protectorat Suerte, cap. Herd.  
 17; Trois-mâts b. Chilien S.A.S. cap. Burel.  
*Mouvements de Paix de l'Amérique*, le Vendredi 10

Mercredi 18 Mai

**ENTRÉES:**  
44 Mars, Gacette du Protectorat. *Augustine*, cap. Wohman, 3 hommes d'équipage, 8 passagers, venant des Tuamotu, en 5 jours.

17. Brig du Protectorat Soñete, cap. Hué, 9 hommes d'équipage, 2 passagers, assortiment provisions, venant de Valparaiso en 35 jours.

47. Trois-mâts b. Chilien S. A. S. cap. Hurlot, 8 hom., d'équipage, 2 passagers, venant de Valparaiso en 48 jours assortiment.

#### Les équipes pour les 2

## Parau faaite.

La horo agno te tata mochi ra o Teilo a Tuarea i te  
hoe maia fenua e vai i roto i te matacina rahi ra o Te-  
huapoa, te matacina itira o Arahero, o "Hototere te foa".  
E futili bia te parsu patoi no te lemo pupu ra fenua i rolo  
i te fare loru no te pac Tahiti e tae moa'utu i te 18 no  
Fenua, 1890.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES DU 11 MAI 1950

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE		TEMPERATURE.			Moyenne de 6 h. 40 h. 10 h. de soir.	Moyenne relat. en centigrades.	Quantité de pluie tomisée	Vents dominan- te pendant le jour
	hauteur moyenne	excellente durée.	à 6 h. mat.	à 1 h. soir	Basseuse				
S. 14	756,5	2,4	23	39,5	28,3	27,2	88,6		E.
S. 15	756,2	2,5	23	39	29	27,5	89		E.
S. 16	755,9	2,3	23	38,5	28,6	27,2	89,0		E.
L. 14	(755)	2,3	27	34	30,0	30,1	88		
M. 4	754,1	0,8	24	38,5	37,9	28,7	88,1	0,0355	NO.
M. 16	753,1	1,3	23	29	25,5	24,6	97,8	0,058	NO.
J. 17	752,2	0,4	22	24	24,5	24,6	95,8		NO.

Le gérant, Ch. SENTENAC.  
Télégraphie du Génie et du Commerce. Bureau